

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre, qui semble parfaitement au courant de la question, si ces personnes voyageraient avec des passeports canadiens?

L'hon. M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'on devrait poser cette question.

L'hon. M. Stanfield: Indiscutablement, monsieur l'Orateur. Je le ferai.

M. Howard (Okanagan Boundary): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A cause du statut sur la prescription, en vertu duquel l'opprobre du pays peut être effacé après sept ans, ne serait-ce pas raisonnable que le gouvernement enlève la citoyenneté à ces personnes pour empêcher leur retour au Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est un argument, ce n'est pas une question.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Le ministre vient de signaler qu'il faudrait pour cela faire adopter une loi spéciale du Parlement. Nous dirait-il alors si le gouvernement a décidé de ne pas faire adopter une telle loi pour annuler la citoyenneté de ces personnes?

L'hon. M. Stanbury: Non, monsieur l'Orateur. Le gouvernement dans son ensemble n'a pas envisagé une disposition de ce genre, mais, j'y ai songé. Si le député ou d'autres veulent présenter des doléances à ce sujet, nous les recevrons avec plaisir.

* * *

RADIO-CANADA

LA NOMINATION D'UN AMÉRICAIN COMME PRÉPOSÉ AUX RELATIONS PUBLIQUES

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État? J'espère qu'il va pouvoir reprendre sa place à temps pour me répondre. Il y a environ une semaine, monsieur l'Orateur, j'ai demandé à son secrétaire parlementaire si, avant d'engager un citoyen américain comme directeur de la Division des relations publiques de la Société Radio-Canada, le gouvernement avait étudié toutes les autres candidatures. J'avais également demandé si cet homme avait, jusqu'à récemment, été employé au consulat des États-Unis. Le secrétaire parlementaire avait alors informé la Chambre que le secrétaire d'État serait mis au courant et qu'il répondrait à ces questions.

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, quand la question a été posée, j'étais absent, en mission à l'étranger. Je n'ai pas vu le secrétaire parlementaire depuis mon retour. Je ne suis donc pas au fait de ce que le député avance, et je devrai me renseigner avant de lui communiquer une réponse.

[L'hon. M. Stanbury.]

L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA CRÉATION DU MINISTÈRE

[Traduction]

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au leader du gouvernement à la Chambre? Comme il vient seulement de quitter les banquettes de l'opposition, puis-je la poser dans l'intervalle au premier ministre? Le très honorable représentant peut-il dire quand sera présentée la mesure prévoyant la création d'un ministère de l'Environnement, mesure recommandée plus tôt durant la présente session? Peut-on répondre à cette question?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, nous comptons en donner préavis bientôt, peut-être même aujourd'hui ou demain.

M. Lundrigan: Une question supplémentaire adressée au ministre des Travaux publics, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il si les fonctions de son ministère se rattachant à la mise sur pied d'installations de travaux publics à l'intention de l'industrie de la pêche seront transférées au nouveau ministère de l'Environnement?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble qu'en posant une question aussi détaillée le député anticipe un article de l'ordre du jour.

* * *

LA SANTÉ

L'INCLUSION DES SERVICES PARAMÉDICAUX DANS L'ASSURANCE-MALADIE

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social semble particulièrement détendu aujourd'hui. Puis-je lui poser une question? Le ministre aurait-il l'amabilité de définir le sens de l'expression «consensus» en ce qui concerne l'inclusion de services paramédicaux dans l'assurance-maladie?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Pour le moment, le ministre devrait continuer à se reposer.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question d'une façon différente?

Une voix: Oui, ce serait préférable.

M. l'Orateur: L'honorable député est-il disposé à poser sa question d'une façon différente?

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je ferai de mon mieux. Puis-je demander au ministre s'il n'estime pas que l'inclusion des services paramédicaux dans l'assurance-maladie devrait faire l'objet de mesures identiques à celles qui ont été employées en ce qui concerne l'assurance-maladie. C'est-à-dire que chaque province a adhéré au régime quand elle a jugé opportun de le faire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question, ainsi posée, me laisse toujours perplexe quant à sa recevabilité. Le député fait une proposition ou une suggestion à la Chambre. J'imagine qu'une question, posée dans ces termes, est irrecevable. Peut-être le député voudrait-il réfléchir encore un peu sur le sujet? Pour l'instant, je donne la parole au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe.